



ASSOCIATION SPORTIVE DE LOUVECIENNES

Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2017 à 20h00

1 Personnes et sections présentes

Monsieur le Maire-Adjoint: B Palewski (délégué à la jeunesse et aux sports)
Monsieur Stéphane Nambotin (conseiller-responsable travaux à la Mairie)
Monsieur François Méchin : Expert-comptable

Les sections

1..Badminton.....Christel Lanctin
2 Boxe.....Stéphane Medji, Adeline Fedrizzi
3 Cyclo Claude Noirot
4 Escrime Françoise Leclerc
5 Fitness.....Jean-François Chalot
6 Football.....Adolphe Mendi
7 Grimpe.....Mathieu Degiovani
8.GRS :.....Christine Roumilhac
9 Gym Plurielle.....Jean-Claude Schaudel
10 Handball Nicolas Levern
11 Judo : Antoine Bienne
12. Karaté.....Jean Faivre
13 Pétanque.....Sébastien Campe, Martin Monot
14 Randonnée :....Bernard Tournier
15 Tai chi Chuan Jean-Claude Miremont
16 TennisYvain Blachère, Pierre Henri Duquesne, Didier Verbois
17 Tennis de table André Genieux
18 Yoga.....Maurice Martin (absent excusé)
20 Administration...Françoise Leclerc,

soit :

18 sections représentées

et 1 absente: Yoga

Les membres du conseil d'administration présents

Jean-Claude Levern (Président de l'ASL)

Françoise Leclerc (trésorière)

Adolphe Mendi

Christine Roumilhac

Daniel Lecluze
Georges Sueur (secrétaire)
Jean-Claude Miremont (absent excusé ;délégation à Georges Sueur)
Yvain Blachère

Mot du Président

Le Président Jean-Claude Levern explique qu'à la suite de diverses réunions et mises au point avec la mairie, il a été convenu d'une modification des statuts de l'ASL.

La finalité est de permettre à 2 élus du conseil municipal de participer aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'ASL, sans toutefois disposer du droit de votes.

La représentativité des sections restera la même que celle de l'assemblée générale ordinaire soit 34 présents pour 35 maximum.

Mot de Boleslas Palewski

Boleslas Palewski explique l'intérêt de ce rapprochement et communique le nom des deux administrateurs élus de la mairie qui sont :
Lui-même et Victor Da Ponte

Consultation et vote

Le Président J C Levern, après quelques explications demande à l'ensemble des membres de l'assemblée de se prononcer par un vote immédiat sur la modification des statuts de l'ASL.

A la question posée, aucune opposition dans l'assemblée, ce qui amène et entérine l'acceptation de ces nouveaux statuts dès ce jour.

Le Président
Jean-Claude Levern

Le secrétaire :
Georges Sueur